

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 4 mars 2008**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

**Délibération n° : 20-2008**

**Objet : Modification du tableau des effectifs dans les résidences pour personnes âgées**

Par délibération du 30 novembre 2007, le Conseil d'Administration a adopté les propositions de recrutement découlant des transformations des résidences Port du Canal, Marguerites et Bégonias en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Il convient désormais d'adapter le tableau des effectifs pour qu'il soit en conformité avec l'évolution des besoins des services.

Les postes suivants seraient à créer :

- Etablissement Port du Canal :
  - 1 infirmière
  - 1 adjoint technique
  - 1 adjoint d'animation
- Postes partagés entre les foyers Port du Canal, Bégonias et Marguerites :
  - 1 médecin coordonnateur
  - 1 psychologue à 21 h par semaine

Par ailleurs, deux postes d'auxiliaires de soins seraient à transférer de l'établissement Marguerites à l'établissement Port du Canal et un poste d'adjoint technique de l'établissement Tulipes à l'établissement Port du Canal.

Enfin, deux postes d'auxiliaires de soins à temps complet et un troisième à mi-temps seraient à supprimer au foyer des Tulipes (un poste est vacant et les deux autres étaient occupés par des agents transférés dans d'autres résidences).

Le Comité Technique Paritaire a été consulté sur ce dernier point le 27 février 2008.

Le Conseil d'Administration :

- approuve l'adaptation du tableau des effectifs telle que décrite ci-contre ;
- autorise le Président ou son représentant légal à nommer dans ces emplois selon les règles statutaires ;
- inscrit les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRH : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE**

**5 MARS 2008**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**18 MARS 2008**

